DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

VILLE DE COURCELLES-CHAUSSY
ARRONDISSEMENT DE METZ

Nombre des membres du Conseil municipal élus :
23

Conseillers en fonction :
23
Conseillers présents :
17

Date d'envoi de la convocation :
19 juin 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 23 juin 2026

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 057-215701558-20260624-DCM40_2026-DE

Sous la présidence de M. Luc GIAMBERINI, Maire
Secrétaire de séance : M. Bruno FREUDL

Présents :
Mme Laure ARZ ; Mme Christelle BARTHEL ; Mme Audrey BECKER ; M. Guillaume BERNEZ ; Mme Laura BETTENFELD ; M. Eric BITTLER ; M. Eric BOILEAU ; Mme Patricia FAGNONI ; M. Bruno FREUDL ; M. Luc GIAMBERINI ; M. Patrick GRELOT ; Mme Régine GRESSET ; M. Etienne LOGNON ; M. Romain PETIT ; Mme Peggy RASQUIN ; Mme Armelle REISER-LAGRUE ; Mme Cindy STURGES ; M. Benoit ZIMMERMANN

Absents excusés :
M. Cyril NEIS (donne procuration à M. Bruno FREUDL)
Mme Sabine RONGVAUX (donne procuration à Mme Armelle REISER-LAGRUE)
M. Arthur SEVRAIN (donne procuration à M. Luc GIAMBERINI)
M. Patrick SILOV TEPIC (donne procuration à M. Benoit ZIMMERMANN)
Mme Marie WUJEK (donne procuration à M. Etienne LOGNON)

Ne prend pas part à la discussion ni au vote : M. Benoit ZIMMERMANN

DCM N°40-2026 : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive Paul Valéry

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la participation de quatre courcellois au championnat de France ;

Considérant la demande de subvention formulée par l'association sportive du Collège Paul Valéry ;

Entendu l'exposé suivant :

Deux équipes du collège Paul Valéry de Metz ont été sélectionnées au championnat de France (RAID multisports et jeux de l'UNSS : athlétisme et handball), qui se sont déroulées du 15 au 19 juin à St Brieuc pour le RAID et à Toulon pour les jeux de l'UNSS.

Au sein de ces équipes ont participé quatre jeunes courcellois.

Le coût de ces déplacements est de 5 400 € pour l'ensemble des deux équipes (10 participants). La somme a été financée par l'association sportive du collège. Une aide de 600 € émanant du service régional UNSS ainsi que du foyer socio-éducatif du collège ont été accordées.

Il est sollicité auprès de la Commune une participation financière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Benoit ZIMMERMANN n'a pas pris part à la discussion ni au vote) :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 70 € par élève, soit 280 € au total, à l'association sportive du Collège Paul Valéry, pour la participation de quatre courcellois au championnat de France.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 057-215701558-20260624-DCM40_2026-DE

Fait et délibéré à COURCELLES-CHAUSSY le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme et exécutoire,

COURCELLES-CHAUSSY, le 24 juin 2026

Le Maire,

MAIRIE DE COURCELLES-CHAUSSY * MOSELLE *

Luc GIAMBERINI

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, faire l'objet des recours suivants :

- *Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de STRASBOURG soit par voie postale à l'adresse suivante : 31 avenue de la Paix 57060 Strasbourg ; soit par voie dématérialisée par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr*